



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008 L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Absents: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/204

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Mademoiselle Carles

**PROCEDURE DE
REPRISE DES
CONCESSIONS EN
ETAT D'ABANDON –
Création d'une
commission chargée de
la procédure**

La reprise des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17 et L 2223-18.

Il arrive que, par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, ou par la disparition de la famille, le terrain concédé revête un aspect indécent donnant au cimetière un aspect outrageant pour ceux qui y reposent. Alors dans ce cas, la commune peut à bon droit reprendre le terrain en état d'abandon.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Devant le nombre de tombes réputées en état d'abandon recensées dans le cimetière communal, dans un souci de respect et de réhabilitation, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de reprise de ces concessions.

Adopté à l'unanimité

Une commission chargée de la mise en œuvre de cette procédure peut être créée par le Conseil Municipal pour mener à bien cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'entreprendre une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

CREE une commission ad hoc composée de Eliane Carles, Michel Delpoux, Didier Buongiorno, Marc de Gualy et Roland Raskopf, chargée de mener à bien cette procédure.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,